

RÈGLEMENT

CHASSE AUX ŒUFS ET SOIRÉE ADOS

Réservé
aux Meulanais

1/ INSCRIPTION

Les animations se dérouleront le samedi 19 avril 2025 à la **Ferme du Paradis**. Chaque enfant souhaitant participer aux animations **doit s'inscrire** auprès du service événementiel de la commune de Meulan-en-Yvelines avant le 31 mars 2025 avec le bulletin d'inscription au dos du flyer.

2/ DÉROULEMENT

- **Chasse aux œufs**

Les enfants de maternelle et primaire sont attendus de 10 heures à midi pour la chasse aux œufs.

Deux espaces dédiés en fonction des classes seront signalés sur place (ZONE 1 pour les maternelles et ZONE 2 pour les primaires).

Des animations supplémentaires seront organisées autour des différentes zones de chasse.

- **Soirée Ados**

Les collégiens sont attendus de 18 heures à 22 heures pour accéder à un espace DJ avec restauration.

3/ RESPONSABILITÉ

- **Chasse aux œufs**

Les enfants de maternelle et primaire restent sous la responsabilité des parents durant toute la durée de la chasse aux œufs et la Ville de Meulan-en-Yvelines ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels incidents.

- **Soirée Ados**

Concernant **les collégiens**, les autorisations parentales jointes au dos du flyer seront obligatoirement remplies et signées lors de l'inscription. A défaut l'enfant ne pourra accéder au site.

Durant la manifestation, les enfants seront encadrés par des agents communaux.

Aucune sortie ne sera autorisée avant la fin de la soirée sans présence des parents. À partir de 22 heures, tous les enfants pourront quitter les lieux et seront alors sous la responsabilité des parents.

Les parents n'auront pas accès aux locaux.

4/ ANNULATION

La Ville de Meulan-en-Yvelines se réserve le droit d'annuler la manifestation dès lors qu'il y a moins de 10 inscrits pour l'un des deux événements.